

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 012-2008/10/CC

■ Adhésion de Marseille Provence Métropole à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement **DITRA 10/4329/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Composante et levier essentiel de la politique de déplacement et d'urbanisme, le stationnement est au cœur des grandes problématiques urbaines : habitat, mobilité, activités économiques.

En application de l'article L5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se substitue dans tous les droits et obligations des communes dans l'exercice de l'exploitation des parcs de stationnement.

Dans ce cadre, il est important que Marseille Provence Métropole participe à des groupes de travail et d'études permettant de développer les échanges et les expériences entre les différents acteurs du stationnement.

A ce titre, il paraît intéressant d'adhérer à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) dont la vocation consiste à délivrer des informations professionnelles de nature à orienter et à faciliter l'action de ses membres, à favoriser les échanges et la coopération entre les différents acteurs, à encourager les études de recherche et les innovations, à tenir informés ses membres des progrès réalisés, et à établir et entretenir entre ses membres, des relations suivies. La FNMS peut aussi représenter ses membres auprès des pouvoirs publics.

La FNMS est gérée par un Conseil d'Administration, composé de trois collèges regroupant les collectivités locales autorités organisatrices du stationnement, les exploitants du stationnement et les industriels et prestataires du secteur. Six commissions spécialisées travaillent sur les différents aspects des métiers du stationnement :

- la Commission Stationnement et Surveillance,
- la Commission Technique,
- la Commission Sociale,
- la Commission Monétique,
- la Commission Intermodalité,
- la Commission Communication.

Par son action, la FNMS permet de créer une dynamique entre les collectivités pour faire du stationnement un véritable service public au service de politique urbaine et des déplacements. Elle offre l'opportunité de valoriser des expériences innovantes des villes auprès des autres collectivités et les partenaires oeuvrant dans le même domaine.

Ainsi, pour 2010, celle-ci s'élève à 3 170 euros pour les collectivités de plus de 500 000 habitants.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :
Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

- Les statuts de l'association Fédération Nationale des Métiers du Stationnement.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient que MPM adhère à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de MPM à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement et le paiement de la cotisation de 3 170 euros pour l'année 2010.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2010 – Nature 6574 – Fonction 815 – Sous-politique : C210.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Coordination
des politiques d'accessibilité aux transports en commun
et des parcs de stationnement communautaires

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

Gérard CHENOZ

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI